

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 03 février 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

### FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

#### **Titulaire absente excusée :**

Annick BAMBERGER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

#### FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M43,

Vu la délibération relative à la clôture de de l'autorisation de programme n°2023/3 – « Matériels et équipements pour une collecte optimisée des Déchets » sur le budget principal,

Le choix du mode de gestion des projets et programmes d'investissement en Autorisation de programme et Crédits de paiement permet de s'affranchir réglementairement du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- préciser de manière prévisionnelle la mobilisation des crédits de paiement ;
- approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Actuellement, la CAN dispose de 13 autorisations de programme :

1-AP/CP « PLH 2016-2021 » au Budget principal d'un montant de 24,500 M€ TTC - Engagement clos ;

2-AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n° 1 au Budget principal d'un montant de 6,000 M€ TTC sur la période d'engagement 2017-2020 - Engagement clos ;

3-AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré Leroy » au Budget principal pour un montant de 22,500 M€ TTC sur la période 2017-2021 - Engagement clos ;

4-AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 au Budget principal d'un montant de 6,000 M€ TTC sur la période d'engagement 2018-2020 - Engagement clos ;

5-AP/CP « Immobilier d'enseignement supérieur » au Budget principal pour un montant de 27,500 M€ TTC affecté aux opérations suivantes :

- Réhabilitation du bâtiment 10, place de la Comédie à Niort sur la période 2021-2025 pour un montant de 5 000 000 € ;
- Réhabilitation du bâtiment rue Beaune la Rolande à Niort sur la période 2021-2028 pour un montant de 22 500 000 €.

6-AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°3 au Budget principal d'un montant de 6,000 M€ TTC sur la période d'engagement 2022-2024 – Engagement clos ;

7-AP/CP « PLH 2022-2027 » au Budget principal pour un montant de 16 500 000 € TTC ;

8-AP/CP « Extension de Niort Tech » au Budget principal pour un montant de 13 000 000 € HT ;

9-AP/CP « Projet Gare Niort Atlantique » aux Budgets principal et transports pour un montant de 15 000 000 € TTC ;

10-AP/CP « Pôle de transport décarboné – Partie dépôt bus » au Budget transports pour un montant de 13 000 000 € HT ;

11-AP/CP « Eaux pluviales » au Budget principal pour un montant de 7 300 000 € TTC ;

12-AP/CP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire » au Budget principal pour un montant de 6 600 000 € TTC ;

13-AP/CP « Infrastructures cyclables du quotidien » au Budget principal pour un montant de 4 000 000 € TTC.

### I – Révision de l'enveloppe des autorisations de programme

Lors de ce Conseil d'Agglomération, il est proposé de réviser l'AP « Infrastructures cyclables du quotidien » pour la mettre en adéquation avec la convention signée avec l'Etat en fin d'année 2024. Cette convention relative à l'appel à projet « Territoires cyclables » prévoit un montant de travaux répartis entre la CAN et les Communes à hauteur de 26,400 M€ pour lesquels des financements de l'Etat sont accordés pour 9 M€. A cette convention, s'ajoute le projet de liaison Niort-Magné-Bessines estimé à 3 M€ portant l'enveloppe totale à 29,400 M€.

La durée d'engagement est également prolongée jusqu'en 2029 conformément à ladite convention.

Il est également proposé d'ajuster l'affectation des sous-programmes des AP suivantes :

- « Programme Local de l'Habitat 2022-2027 » afin d'honorer les subventions accordées par la CAN concernant l'accès à la propriété par minoration de l'enveloppe allouée aux logements sociaux. Cette modification ne bouleverse pas le montant initial de l'AP de 16,5 M€.
- « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire » afin d'abonder l'enveloppe allouée au maintien en condition opérationnelle par minoration de la transition énergétique. Cette modification ne bouleverse pas le montant initial de l'AP de 6,6 M€.

## II – Création de nouvelles autorisations de programme

Lors de ce Conseil d'Agglomération, il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme.

- AP/CP « Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée » au Budget annexe PREVALEC pour 8 850 000 € TTC

	Montant AP (en € TTC)	Durée	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
			2025	2026	2027
Répartition des CP au BP 2025	Engins 2 000 000	2025-2027	500 000	1 180 000	320 000
	BOM 6 850 000		2 545 000	2 775 000	1 530 000
	<b>8 850 000</b>		<b>3 045 000</b>	<b>3 955 000</b>	<b>1 850 000</b>

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Comme chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de ces autorisations de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits, étant précisé que la somme des crédits de paiements inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'agglomération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Infrastructures cyclables du quotidien » pour 25 400 000 € TTC ;
- Approuve la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement suivants (AP/CP) : Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée pour 8 850 000 € TTC ;
- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Thierry DEVAUTOUR**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20250210-C\_\_21\_02\_2025-DE